

COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE
Compte rendu de la réunion d'installation du Conseil Municipal
en date du 15 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de juin à 20h15, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD Henry BURGAUD, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Patrick LAMORT, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Elodie ROULLET

Absent excusé: Jean-Luc EPRINCHARD qui donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Francis TESSERAU qui donne pouvoir à Céline RIVOLET, Aurélie GAUTIER qui donne pouvoir à Patrick LAMORT pour le début de réunion, (arrivée à 21h00 point IV de l'ordre du jour).

I - Modification RIFSEP

2020-027

Le Régime Indemnitare des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel a été mis en place sur notre commune le 1er janvier 2018 (RIFSEP). Ce RIFSEEP permet d'octroyer aux salariés un complément indemnitare au salaire de base. Il se décompose en 2 parties à savoir :

- l'Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'Expertise (IFSE), liée au cadre d'emploi de l'agent est une somme annuelle versée mensuellement sur la base de 1/12e du montant annuel individuel.

- le Complément Indemnitare Annuel (CIA) qui est un complément versé unitairement suite à l'entretien professionnel en rapport avec l'investissement propre de l'agent.

Depuis l'instauration du RIFSEEP, L'IFSEE n'a pas été modifiée. Il est proposé une augmentation de 200 € pour les adjoints techniques et administratifs territoriaux et une augmentation de 800 € pour l'agent de maîtrise.

Aussi, Il convient d'augmenter le montant maximal annuel, à compter du 1^{er} juillet 2020 en fonction des cadres d'emploi comme suit :

- Catégories A

ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE (en prévision)		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Groupe 1	<i>Secrétariat de mairie</i>	5000

- Catégories C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Groupe 1	<i>Assistante de direction (à venir)</i>	4000
Groupe 2	<i>Agent d'accueil polyvalent</i>	3000

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Groupe 1	<i>Agent polyvalent technique en milieu rural, Agent d'entretien des locaux</i>	3000

AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Groupe 1	<i>Chef d'équipe</i>	4000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, ces augmentations.

II - Mise en place des commissions municipales

2020-028

* **Délégué à la défense et à la sécurité** : Valérie BRIAUD

* **Conseil d'école** :

Titulaires : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET,
Suppléante : Aurélie GAUTIER

* **Commission Appels d'offres** :

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par Monsieur Roger LARGEAUD, Maire ou par son suppléant délégué à cet effet Monsieur Francis TESSERAU.

Les quatre membres titulaires et suppléants ont été élus à l'unanimité à savoir :

Titulaires : - Daniel THIOT, Henry BURGAUD,
Suppléants : Patrick LAMORT, Sabine DUSSART

Par ailleurs, le Conseil Municipal cite les personnes qui seront invitées à assister aux séances, avec voix consultative uniquement :

- M. le Receveur Municipal,
- M. le représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Répression des Fraudes,

* **Commission des finances** :

Daniel THIOT, Céline RIVOLET, Francis TESSERAU, Roger LARGEAUD, Valérie BRIAUD, Elodie ROULLET.

* **Commission travaux, urbanisme et environnement** :

Daniel THIOT, Francis TESSERAU, Sabine DUSSART, Jean VIGNET, Stéphanie LEPAULMIER, Henry BURGAUD.

***Commission vie associative, fêtes et cérémonie :**

Valérie BRIAUD, Roger LARGEAUD, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Mickaël ROBIN, Delphine PELLERIN, Jean VIGNET, Stéphanie LEPAULMIER, Patrice DORAY.

***Commission communication :** Roger LARGEAUD, Sabine DUSSART, Stéphanie LEPAULMIER, Delphine PELLERIN, Florence MENARD,
Un citoyen a déjà fait part de son intérêt pour participer à cette commission Philippe LE BESCONTE.

***Commission Cantine :** Valérie BRIAUD, Elodie ROULLET, Mickaël ROBIN.

Deux nouvelles commissions sont créées :

***Commission ressources humaines, personnel municipal :**

Céline RIVOLET, Delphine PELLERIN

***Commission citoyenneté :** Cette commission pilotera le projet de conseil municipal des jeunes, le quart d'heure citoyen et l'ouverture aux citoyens des commissions, tous les élus y participeront.

*** CNAS :**

Délégué Elu : Jean-Luc EPRINCHARD suppléantes : Valérie BRIAUD, Céline RIVOLET ;
Déléguée Personnel : Véronique TOURNAT

III - Membres qui intégreront les commissions intercommunales :

2020-029

- **Habitat** : Sabine DUSSART
- **Culture, patrimoine** : Roger LARGEAUD, Valérie BRIAUD
- **Animation, jeunesse** : Céline RIVOLET, Michaël ROBIN, Sabine DUSSART
- **Assainissement** : Francis TESSERAU, Elodie ROULLET
- **France service** : Jean-Luc EPRINCHARD, Valérie BRIAUD
- **C.I.A.S** : Céline RIVOLET
- **Urbanisme** : Roger LARGEAUD, Daniel THIOT
- **Ressources humaines** : Céline RIVOLET – Sabine DUSSART
- **Personnel scolaire** : Céline RIVOLET

IV – Désignation des représentants au SMC (Syndicat Mixte à la Carte)

2020-030

Titulaires : Francis TESSERAU, LARGEAUD Roger
Suppléants : Valérie BRIAUD, Patrick LAMORT

Arrivée d'Aurélié GAUTIER

V – Désignation des représentants au SIEDS – (Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres)

2020-031

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L512-7, L5212-8 et L 5211.7,
Vu les statuts du SIEDS,

Considérant que la commune de Sainte-Néomaye est adhérente au SIEDS,
Considérant que l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale suivant le renouvellement général des Conseils Municipaux,
Considérant que l'article L 5212-7 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « le choix du Conseil Municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil Municipal » à l'exception des agents employés par le SIEDS qui sont inéligibles au sein du Comité Syndical du SIEDS et ce conformément à l'article L 5211-7 II du Code Général des Collectivités Territoriales, Après délibération, le Conseil Municipal décide de désigner :

Titulaire : Francis TESSEREAU
Suppléant : Henry BURGAUD.

VI – Désignation des délégués au SITS – Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires - 2020-032

Titulaires : Florence MENARD , Elodie ROULLET
Suppléants : Daniel THIOT, Delphine PELLERIN.

VII - Convention de partenariat sigil relative a l'échange et l'usage des documents cadastraux et des donnees composites **2020-033**

Vu l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice de la compétence facultative,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002 relative aux modalités de transfert de la compétence facultative SIGil,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°03-01-C-07-30 du 13 janvier 2003 relative aux modalités de recouvrement des contributions SIGil,
Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEDS des 19 février 2007 et 12 mars 2007 relatives à la mise en place du projet @CCORDS79 dans le cadre de la compétence facultative SIGil et notamment les modalités d'adhésion des communes,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°07-06-25-C-04-94 du 25 juin 2007 relative au renouvellement des conventions de partenariat pour la digitalisation des documents cadastraux, l'échange et l'usage de données composites,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°10-06-28-C-09-73 du 28 juin 2010 concernant la contribution financière des communes,
Vu les partenariats établis entre le SIEDS, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la DDT, le SDIS et le SMO Deux-Sèvres Numérique afin de mieux accompagner chaque territoire des Deux-Sèvres,
Vu la convention DGFIP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 10/02/2003 transférant la compétence SIGil au SIEDS,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 31/08/2009 renouvelant la convention de partenariat SIGil relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 29/06/2015 renouvelant la convention de partenariat SIGil relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites,
Vu la décision du Président du SIEDS n°20-03-12-D-01-71 relative au renouvellement de 54 conventions de partenariat SIGil pour l'année 2020

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence *Système d'Information Géographique d'intérêt local* (SIGil) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFIP. ; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.
Considérant que l'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS la compétence facultative *Système d'Information Géographique d'intérêt local*,

Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique,

Considérant que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les cinq ans,

Considérant que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la commune au service de la population,

Considérant que, d'une part, la plateforme SIGil permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79) ; et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme (SIGil'urba) permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...),

Considérant que la plateforme SIGil contient l'outil @ccords79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public,

Considérant que la contribution syndicale SIGil de la commune est indexée sur le nombre d'habitants,

Considérant que la commune, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat SIGil, bénéficie de l'édition d'un plan filaire au format A0 de la commune sur papier glacé.

Le maire propose au conseil municipal de :

Art.1 : S'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de sept-cent euros (700 €) selon les modalités financières figurant en annexe 1,

Art.2 : Accepter la convention de renouvellement ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,

Art.3 : Autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le renouvellement de la convention.

VIII – Tarifs communaux

2020-034

Le Conseil Municipal décide de réviser certains tarifs actuellement en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2020 à savoir comme suit :

Football Equipe extérieure utilisant le stade :

Le Conseil Municipal maintient le tarif actuel : 50 €.

Droit de place :

Occupation : 50 € (maintien du tarif actuel)

Occupation de 4 heures, commerçants de bouche : 8 euros par vacation

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'emplacement du pizzerio est offert en contrepartie de l'animation qu'il apporte aux habitants et le complément que cela apporte au commerce « Chez Jenny »

Garderie Scolaire : Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs en vigueur depuis le 01/01/2018 – à savoir par vacation :

	Matin ou Soir Jusqu'à 18h00	de 18h00 à 18h30	Dépassement horaire
1^{er} enfant	1,90 €	1,80 €	5,00 €
2^{ème} enfant	1,70 €	1,60 €	5,00 €
3^{ème} enfant	1,50 €	1,40 €	5,00 €

Cantine : Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants, pour l'année scolaire 2010/2021.
La qualité des produits a été reconnue par le label Territoire Bio Engagé, décerné en janvier 2020.

- repas enfant : 3 €
- repas adulte : 5,80 €
- employés communaux. : 3,60 €

Tarif cantine pour le centre de loisirs

- 3,00 € repas enfant
- 5,80 € repas adulte

Location de la salle de sport aux intervenants extérieurs : Le tarif pour la location à la journée de la salle de sport aux intervenants extérieurs est maintenu à savoir :

- 250 € la journée pour la période d'hiver
- 150 € la journée pour la période sans chauffage.

Cimetière : le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif des concessions de terrain dans le cimetière comme suit depuis le 21/09/2015 :

- concession cinquantenaire : 50 € le m²
- concession trentenaire..... : 40 € le m²

Columbarium : Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels, à savoir :

- concession trentenaire : **550,00 euros**
- concession cinquantenaire : **700,00 euros**

Cave Urne : Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels :

- concession trentenaire : **650,00 euros**
- concession cinquantenaire : **800,00 euros**

Jardin du souvenir : cendres déposées dans l'espace dédié avec petite plaque nominative, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuel : **50,00 euros**

Tarif photocopies : Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels (baissés en 2016 lors du renouvellement du matériel) pour le groupe scolaire à savoir :

- Gratuité jusqu'à 60.000 copies ; au delà N/B 0.01 € pour A4 et 0.02€ pour A3
- copies couleurs 0.10€ A4 et 0.20€ A3.

Tarifs Salle des Fêtes :

- Habitants de la Commune : 1 jour : 150 € - 2 jours : 280 € - jour supplémentaire : 120€
- personne extérieure Commune : 1 jour : 260€ - 2 jours : 490€ - jour supplémentaire : 220€

Une caution de 1 000€ sera demandée pour tout utilisateur (particuliers ou associations).

Prêt d'équipement scénique associations extérieures et entreprises qui en font la demande ,: 120 € avec caution de 2 000 €.

IX - Vote des taxes locales

2020-035

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le niveau des taux de fiscalité qui sont les suivants :

TF bâti : 14.27 %

TF non bâti : 65.08 %

Le produit fiscal attendu s'élève à **165 547 €** il sera inscrit au budget primitif (de ce produit l'Etat retiendra la somme de 68 686 euros de Garantie Individuelle de Ressources comme le prévoit la réforme, somme inscrite au budget).

Le montant des allocations compensatrices taxe d'habitation et taxes foncières s'élèvent à 13 430€, sommes inscrites au budget. Le Conseil Municipal adopte ce produit fiscal.

Monsieur le Maire précise que la taxe d'habitation fait l'objet d'une compensation pour 331.256 €, le produit au total est de 483 803 €

X - Subventions aux Associations

2020- 036

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Football ASSNR	750 €
Ping pong club	200 €
ACCA	200 €
A.P.E	200 €
Ball-trap Club	200 €
Patte d'Oie	500 € + 80€ pour le Théâtre
Union Musicale St-Maixentaise	120 €
Spiridon club créchois	200 €
Fleurs et jardins	200 €
Titounets	200 €
Accueil et solidarité	120 €
Vital Gym	450 € (soit 150 € par section)

X I- Questions diverses :

1 – présentation de l'esquisse du projet de site internet par Madame PELLERIN Delphine. Site interactif coloré qui sera une belle représentation de la commune et de ce qui l'entoure. Il devrait être prêt à l'automne.

2 – programmation des travaux à l'école : Ces travaux sont prévus sur une durée de 3 ans. Les peintures de la cantine et de la réserve vont être réalisées début juillet. Rénovation de la classe des petites et moyennes sections de maternelle en août. Les autres classes seront repeintes à suivre en échelonnant sur les 3 ans. Des devis ont été demandés pour un agrandissement des toilettes des wc primaires en récupérant une partie du couloir, l'ouverture d'une porte sous le préau et un passage couvert du couloir du patio de la maternelle jusqu'à la cantine.

3 – information de travaux Séolis, SNCF et Conseil Départemental, sur la commune durant l'été :

- Chantier SNCF renforcement talus du Pont de Bressuire : réunion publique prévue par la SNCF
- Travaux SEOLIS pour pose de transformateur sur la place, enlèvement d'un autre et enfouissement du réseau électrique moyenne tension. Les riverains seront prévenus.

4 – projet de programmation de la saison culturelle Le Temple. Une réunion est prévue le 23/06/2020 à 20 h 00 pour planning association. Plusieurs dates sont déjà prévues avec des thèmes différents et tout public.

5- Règlement intérieur à mettre en place dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal.

Les délibérations numérotées 2020-027 à 2020-036 sont dans ce compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.
Prochaine réunion lundi 27 juillet 2020 à 20h15

Le Maire,

Roger LARGEAUD,

La Secrétaire

Céline RIVOLET,

Daniel THIOT,

Valérie BRIAUD,

Henry BURGAUD,

Patrice DORAY,

Sabine DUSSART,

Aurélie GAUTIER

Patrick LAMORT,

Florence MENARD,

Delphine PELLERIN,

Elodie ROULLET